



LA FIABILITE A  
VOTRE SERVICE

CONSOMMABLES ET EQUIPEMENTS D'ATELIERS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA MECANIQUE ET DU BATIMENT

## Fiche de données de sécurité du 16/09/2010

Fiche de données de sécurité. Page 1 de 4

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE'

Dénomination commerciale: DECIREUR POU VOITURES A PROTECTION POLYMERISANTE

Code commercial: 411 00 00002-2-Fut à 200 l.  
411 00 02500-2611-Bidon à 5 l.  
411 00 06000-2645- Bidon à 20 l.

Type de produit et emploi: decireur pour voitures a protection polymérisante

Fournisseur:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Via S. Francesco, 22 - C.P. 56033 CAPANNOLI (PI) Italy  
Tel. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Numero de telephone de la societe et/ou d'un organisme officiel de consultation pour appels urgents:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Tel. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

moreno.meini@meccanocar.it

### 2. IDENTIFICATION DE DANGERS

Si porté à contact avec les yeux, le produit provoque irritations qui peuvent persister plus de 24 heures, et si porté à contact avec la peau il peut causer inflammations, avec érythèmes.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LE COMPOSANTES

Substances contenues dangereuses aux termes de la directive 67/548/CEE et suivantes adaptations ou pour lesquelles limites d'exposition reconnus existent:

7-8 % BUTYLEDEGLYCOL

N.67/548/CEE: 603-096-00-8 CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6  
Xi; R36

1-2 % ALKYLEPPHENOLS POLYGLYCOLEETHER 2

Xi; R36/38

0,5-1 % Hydroxyde de sodium

N.67/548/CEE: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5  
C; R35

### 4. MESURES DE PREMIER SECOURS

Contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec abondante eau courante et éventuellement savon.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec eau courante, à paupières ouvertes, pour au moins 10 minutes; ensuite protéger les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre, secs. RECOURIR A VISITE MEDICALE.

Ingestion: Faire vomir. RECOURIR IMMEDIATEMENT A VISITE MEDICALE, et montrer la fiche de données de sécurité. C'est possible d'administrer charbon actif suspendu en eau ou huile de vaseline minérale médicinale.

Inhalation:

Aérer le milieu. Eloigner tout de suite le patient du milieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

Eau, CO2, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux intéressés par l'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Porter masque, gants et vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement:

Contenir les fuites avec terre ou sable.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser rapidement le produit en portant masque et vêtement de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec matériel inerte.

Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Voir aussi le suivant paragraphe 8.

Ne pas manger ni boire pendant le travail.

Conditions de stockage:

Indications pour les locaux:

Locaux adéquatement aérés.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de précaution:

Aérer adéquatement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'emploi normal.

Protection des mains:

Utiliser gants de protection.

Protection des yeux:

N'est pas nécessaire en cas d'emploi normal. Opérer, de toute façon, selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

Porter vêtements à protection complète de la peau.

Limites d'exposition des substances contenues:

Aucun

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur: Liquide jaune

Odeur: Typique

pH: N.A.

Point de fusion: N.A.

Point d'ébullition: N.A.

Densité relative: 0,855/0,875

Hydrosolubilité: Oui

Liposolubilité: Non

Coef. de répartition(n-octanol/eau): N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter:

Stable dans conditions normales.

Substances à éviter:

Aucun en particulier.

Dangers par décomposition:

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance dans le but d'évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Ci-dessous sont rapportées les informations toxicologiques relatives à les principales substances présentes dans le produit:

### BUTYLEDEGLYCOL

Toxicité orale aigue:

DL50 : 5.080 mg/Kg (rat)

Toxicité orale aigue

DL 50 : 2.200 mg/Kg (lapin)

Toxicité de derme aigue:

DL 50 : 2.700 mg/Kg (lapin)

Sensibilisation

Pas sensibilisant (cobaye)

Observations

Il irrite les muqueuses

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

La LC 50 statique pour les poissons est >100 mg/l

## 13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## 14. INFORMATIONS SUR TRANSPORT

ADR PAS CLASSE'

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et amendements successifs.  
Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et amendements successifs.  
Directive de la Commission 98/24/CE (Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques). Directive de la Commission 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle). Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Symboles:

Xi Irritant

Phrases R:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec eau et consulter un médecin.

S24 Eviter le contact avec la peau.

S37 Utiliser gants adaptés.

Contient:

Hydroxyde de sodium

Classe de substances selon DPR 303/56 " Contrôles sanitaires ":

Classes de dissolvants selon DPR203/88 (SOV):

Loi 136/83 (Biodégradabilité détergentes).

Même si le produit n'est pas compris dans la liste du DPR 303/56, on conseille la visite médicale au moins annuelle pour les exposés, avec les éventuels examens complémentaires qui devinssent nécessaires selon le médecin.

Classe de dangerosité pour les eaux: dangerosité pour les eaux classe 1 (autoclassification): peu polluant.

Mis à jour avec les directives 2001/58/CE et 2001/60/CE

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Il n'est pas donc possible d'assumer à propos aucune responsabilité directe ou indirecte.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente

Text des phrases R concernant le paragraphe 3:

R35 Il provoque graves brûlures

R36 Irritant pour les yeux

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau